

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

CAS en curatelles d'adultes

Cycle de formation 2023-2025

Modules 1, 2, 3 et travail de certification

*En collaboration avec le Groupe latin de
l'association suisse des curatrices et curateurs
professionnels (GL-ASCP)*

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Objectifs et buts

Le CAS HES-SO en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté-e-s de se perfectionner professionnellement.

Il est axé sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant-e-s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel et de travailler sur leur posture de curatrice ou curateur, à partir de situations issues de leur pratique.

La formation repose sur trois modules et un travail de certification.

Les objectifs du premier module, **Le droit de la protection de l'adulte**, sont de :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie, les différentes mesures de protection, en les articulant avec les droits fondamentaux des personnes ayant besoin d'aide ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Le deuxième module, **Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse**, donnera aux participant-e-s les moyens de :

- enrichir leurs connaissances au niveau de la gestion des biens, des revenus et des dettes, en tenant compte de la portée et des limites du mandat ;
- mieux connaître les particularités des régimes d'assurances sociales et d'aide sociale qui concernent les personnes sous mandat de curatelle ;
- connaître les principes de base du droit des étrangers, du droit régissant les rapports juridiques des personnes sous curatelle avec leur pays d'origine et des conventions internationales de sécurité sociale.

Le troisième module, **Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau**, donnera aux participant-e-s l'occasion de :

- travailler et développer leur posture réflexive au travers de l'analyse de pratique dans le but de :
 - développer sa capacité à problématiser une situation professionnelle vécue en repérant les différentes dimensions et enjeux qui la composent ;
 - Développer sa capacité à poser des hypothèses pour comprendre « ce qui est en jeu » pour la personne accompagnée et les professionnel-le-s en présence ;
 - Développer sa capacité à « se regarder travailler » et à prendre de la distance pour porter un regard critique sur sa posture et ses interventions, en vue d'ouvrir de nouvelles perspectives dans l'accompagnement d'une personne sous curatelle ;
 - Développer sa capacité à articuler sa réalité professionnelle avec les apports théoriques de la formation pour soutenir son analyse et la définition de nouvelles perspectives.
- enrichir leur réflexion autour de la place de la personne concernée en respectant l'éthique d'un travail orienté sur la mobilisation des ressources individuelles, dans un contexte d'aide contrainte ;
- situer leur place et leur rôle de curatrice ou curateur par rapport au périmètre du mandat de curatelle et mettre en œuvre un cadre d'intervention adapté ;
- affiner leur perception des enjeux relatifs au travail en réseau et à la collaboration avec des partenaires médico-sociaux dans le cadre d'un mandat de curatelle et approfondir des outils en vue d'affiner leur positionnement ;

CAS en curatelles d'adultes 2023-2025

- développer leur compréhension des concepts de santé mentale et d'addiction et mettre à jour leurs compétences pratiques dans l'accompagnement et l'orientation de personnes en situation de grande vulnérabilité.

Le **travail de certification** donnera l'occasion aux participant·e·s d'analyser de manière approfondie une problématique liée à l'intervention sociale dans le champ de la protection de l'adulte, à l'aide d'apports théoriques présentés dans les différents modules de la formation ou issus de leurs propres lectures ;

- rédiger un travail écrit présentant une analyse critique de la problématique choisie et des pistes d'intervention concrètes et réalistes qui sont envisagées ;
- démontrer la compréhension et l'intégration des différents apports de la formation, dans une perspective de construction de nouveaux savoirs et/ou de nouvelles compétences.

Public cible

La formation s'adresse en priorité aux **curatrices et curateurs professionnel-le-s expérimenté-e-s** pouvant justifier d'une expérience significative dans la gestion de mandats de curatelle.

Les modules 2 et 3 s'adressent à des curatrices et curateurs qui ont déjà suivi et validé le module 1 dans le passé ou qui vont le suivre durant la volée de l'automne 2023, sous condition de sa validation.

Organisation de la formation et intervenant-e-s

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP).

Il est composé des trois modules de formation susmentionnés et d'un travail de certification.

Les modules se déroulent de manière séquentielle. Chaque module fait l'objet d'un travail de validation qui permet l'acquisition de 3 crédits ECTS (European Credit Transfert and Accumulation System).

Le travail de certification permet l'acquisition de 2 crédits ECTS.

Le CAS en curatelles d'adultes est placé sous la responsabilité des enseignant-e-s N'Dri Paul Konan (HETSL, coordination générale du CAS), Anne-Françoise Pont Chamot (HETSL), Ann Tharin (HETSL) et Mélanie Peter (HESTS de la HES-SO Valais-Wallis).

Les enseignements sont dispensés par des enseignant-e-s de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Ils font également une large place aux professionnel-le-s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques par rapport aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches pluridisciplinaires permettant la mise en relation de diverses pratiques, méthodes et techniques.

Programme modulaire :

Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte

Co-responsables du module : N'Dri Paul Konan et Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates : 14 et 15 septembre 2023, 3 octobre 2023, 5 octobre 2023, 31 octobre 2023.

Examen de validation : 4, 5, 7 et 11 décembre 2023

CAS en curatelles d'adultes 2023-2025

Module 2 : Protection sociale et économique, conditions de séjour en suisse

Responsable du module : Mélanie Peter

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) :

- 6 et 7 février 2024
- 16 et 17 avril 2024
- 23 mai 2024

Examen de validation : 3 et 4 septembre 2024

Module 3 : Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau

Responsable du module : Ann Tharin

Durée : 6 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) :

- 9 et 10 septembre 2024
- 3 et 4 octobre 2024
- 30 et 31 octobre 2024

Examen de validation : 20, 21 ou 22 novembre 2024

Travail de certification

Responsable : N'Dri Paul Konan

Crédits : 2 ECTS

Dates de la remise du travail de certification et de sa présentation orale : à préciser (printemps 2025).

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, Chemin des Abeilles 14, 1010 Lausanne.
Les cours ont lieu de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Certification

Pour obtenir le CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les participant-e-s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation ;
2. obtenir les crédits correspondant au travail de certification ;
3. être présent-e durant au moins 80% de la formation.

Titre

Au terme de la formation, les participant-e-s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en curatelles d'adultes ».

Conditions d'admission

Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat-e-s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent ;
- faire état d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la protection d'adultes.

Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

Inscription

Les **délais d'inscription** sont les suivants :

- **12 juin 2023, pour les personnes qui ne s'inscrivent qu'au module 1 ou au CAS entier (modules 1, 2 et 3 + travail de certification) ;**
- **18 octobre 2023, pour les personnes qui ne s'inscrivent qu'aux modules 2 et 3 et au travail de certification (module 1 déjà suivi et validé).**

Le nombre de participant-e-s est fixé à 35 personnes pour le module 1. Pour le CAS entier (modules 2, 3 et le travail de certification), il est limité à 24 personnes.

L'admission se fait sur la base de dossiers de candidatures en tenant compte de différents critères, notamment leur ordre d'arrivée et la représentativité cantonale.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant-e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable, même en cas de désistement.

Finance d'inscription : CHF 200.- (**payable qu'une seule fois**, soit lors de l'inscription au module 1).

Frais de formation pour le module 1 : CHF 1'500.- (à payer au plus tard à échéance de la facture)

Frais de formation pour les modules 2 et 3 et le travail de certification : CHF **CHF 4'100.-** (à payer au plus tard à échéance de la facture).

Les participant-e-s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils-elles reçoivent ou non des subsides.

Règlement :

- La formation doit être intégralement payée au plus tard à échéance de la facture.
- Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'Unité de formation continue.
- En cas de désistement :
 - la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
 - les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
 - après confirmation d'admission et jusqu'au 61ème jour avant le début de la formation : 20%
 - du 60ème jour au 30ème jour avant le début de la formation : 50%
 - moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus.
- En cas d'abandon, d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
- Dans le cas où de graves circonstances personnelles, non-prévisibles, surviennent et empêchent le-la participant-e de commencer ou de poursuivre la formation, la Direction peut - sur la base des documents présentés (certificat médical notamment) - assouplir les règles ci-dessus. Elle privilégiera d'abord le report de la participation à la formation, pour autant qu'une nouvelle volée démarre.
- Pour le cas où il y a trop de désistements, la Direction peut, même si les montants dus pour la formation ont été payés, repousser son ouverture.
- En cas de force majeure, soit en présence de circonstances imprévisibles, inévitables et extérieures à la volonté des parties telles qu'une épidémie, une pandémie ou une guerre notamment, la Direction peut suspendre la formation.

CAS en curatelles d'adultes 2023-2025

La Direction peut reporter ou annuler la formation suspendue pour cause de force majeure, le report étant privilégié. En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le-la participant-e, la HETSL restitue les montants relatifs à la part non exécutée de la formation. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par la HETSL.

Inscription et renseignements

L'inscription se fait en ligne, via le lien : <https://www.hetsl.ch/formation-continue/formations-postgrades/cas/cas-en-curatelles-dadultes/>

Pour tout renseignement :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)
Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14
1010 Lausanne
Tél. : + 41 21 651 03 19
E-mail : carole.detorrente@hetsl.ch
www.hetsl.ch/ufc